

Intégration

On attend des étrangers qu'ils s'intègrent dans la société. Cela inclut le respect des lois, se prendre en charge économiquement et apprendre l'allemand.

Principes importants

Tous les habitants de Suisse doivent respecter la Constitution fédérale (p.ex. l'égalité entre hommes/femmes) et se conformer à la réglementation en vigueur. On attend en outre, si cela est possible, que l'on soit économiquement indépendant. On demande aux étrangers, d'apprendre la langue parlée du lieu de domicile aussi rapidement que possible. Mais l'intégration ne peut réussir que si les deux parties s'y appliquent. C'est pourquoi, on attend de la population locale qu'elle fasse preuve d'ouverture d'esprit à l'égard des étrangers.

Responsabilité personnelle

La Confédération, les cantons et les communes s'assurent que les étrangers obtiennent un accès équitable à la vie économique, sociale et culturelle. À leur tour, les étrangers doivent s'impliquer personnellement pour leur intégration. On attend d'eux qu'ils utilisent les offres mises à disposition.

Participation à la vie sociale

Les associations offrent une excellente possibilité de s'intégrer à la communauté suisse et de faire des rencontres. Les fêtes et événements qui se tiennent dans les communes de domicile sont également des endroits privilégiés pour créer des contacts. Le début est parfois difficile car tous les habitants en Suisse ne font pas preuve de la même ouverture d'esprit à l'encontre des cultures étrangères. Cela demande parfois un peu de persévérance.

Informations / Soutien

Dans le canton de Basel-Landschaft, il existe pour les nouveaux arrivants différents centres d'accueil. Le premier étant toujours la commune de domicile. Il existe également des centres d'accueil spécifiques pour les migrants. Le service des étrangers du canton de Bâle (Ausländerdienst Baselland) renseigne sur la vie en Suisse et répondent concrètement aux questions sur différents thèmes. Le centre d'accueil (Anlaufstelle Baselland) informe sur les questions du droit à l'asile et du droit des étrangers. Si vous ne parlez pas encore allemand, vous pouvez venir accompagné d'une personne qui se chargera de traduire ou pouvez avoir recours à l'aide d'un/e interprète. Certains groupes linguistiques ont leurs propres offres.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/langue-et-integration/integration